ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Nyon, le 1er septembre 2022

AUX MEMBRES DU CONSEIL INTERCOMMUNAL POLICE NYON RÉGION

CONVOCATION séance ordinaire n° 04-2022

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Conseil Intercommunal de l'Association Police Nyon Région est convoqué en assemblée le :

MERCREDI 21.09.2022 à 19h15

Nyon, route de Champ-Colin 4 - Bâtiment SDIS

Visite du chantier pour le bâtiment du nouvel Hôtel de police

Ordre du jour :

1. Appel - assermentation
2. ~~2.~~ Approbation du procès-verbal PV03-2022, séance du 13 avril 2022
3. ~~3.~~ Approbation de l'Ordre du Jour (point 6 & 7 sans objet)
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications du Comité de Direction
6. ~~Initiatives (dépôt de motions, postulats, interpellations)~~
7. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~
8. Rapports des commissions
 - **Préavis N°04/2022 – Budget 2023** **(COGEST)**
 - **Préavis N°05/2022 – Equipement du nouvel Hôtel de police - CHF 525'687.-** **(EQUIP)**
9. Divers

N.B. : les documents annexes, PV, préavis, vous sont transmis par courrier électronique et mis à votre disposition sur le site de la police (accès sécurisé pour les membres du conseil intercommunal).
https://extranet.police-nyon-region.ch/login

La séance sera suivie d'un verre de l'amitié.

*Nous rappelons que la présence de chacun(e) est obligatoire. Les absences aux séances doivent être excusées avant la séance, dans la mesure du possible par écrit. Toute communication au bureau peut être déposée à l'adresse **bourquir@carabon.ch***

Prochaine séance du Conseil intercommunal : la date et le lieu seront communiqués.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pour le bureau du Conseil Intercommunal

Claude Favre
Président

Raphaël Bourqui
Secrétaire

Conseil Intercommunal de la Police de la région de Nyon

Procès-verbal

Numéro	04 - 2022		
Séance	ordinaire		
Date	**21.09.2022**		
Lieu	Nyon, route de Champ-Colin 4 - Bâtiment SDIS		
Heure	20h00	Fin de séance à 21h40	
Auteur PV	Raphaël Bourqui (Secr)		
Distribution : aux personnes ci-dessous			
Prochaines séances Lieux encore à définir	**Mercredi 3 mai 2023 à 20h00 - lieu à définir**		

PV à valider le 3 mai 2023

Présent(e)s	Alberti Marina Auberson Jacques Brunwalder Alex Chauvet Christine de Bourbon Parme Louis Duszewska Jolanta Favre Claude Gautier-Jaques Yves Pommaz Quentin Sauerlaender Michael Soldini Sacha Uldry Doris Vuagniaux Christine Vuille Jean-Pierre	Excusé(e)s Absent(e)s Démissions	Böhler Patrick Diserens Marius Gennai Ilithyia Gerber Joëlle Pegada Jean-Emmanuel Daverio Justine Donnet Jonas Kohler Olivier

La séance est précédée par une visite du chantier de l'Hôtel de Police.

Ordre du jour :

1. Appel & Assermentation 2
2. Approbation de l'ordre du jour (point 6 & 7 sans objet) 2
3. Approbation du procès-verbal PV03-2021, séance du 13 avril 2022 2
4. Communications du Bureau du Conseil 2
5. Communications du Comité de Direction 2
6. ~~Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)~~ 3
7. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~ 3
8. Rapports des commissions 3
9. Divers 4

Le Président remercie la PNR pour la visite guidée du chantier de l'Hôtel de police. Il salue le CoDir, le Secrétaire général M.Faillettaz, son adjoint M.Ramel, les membres du conseil ainsi que le commandant ad interim de la Police de Nyon, le Cap Schmidt, le Plt Dessarzin et Mme Bertholet cheffe comptable.
Le Président remercie le SDIS de Nyon pour la mise à disposition de la salle et la PNR pour la verrée à l'issue de la séance.

Prés : ouvre la séance et soumet à l'assemblée de placer l'approbation de l'ordre jour au point 2.
Décision : **accepté à l'unanimité**

Délibérations :

1. Appel & Assermentation

M. Jonas Donnet (Nyon) est absent, l'assermentation est reportée.

Quorum : 14 membres sur 22 sont présents, le quorum (12) est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour (point 6 & 7 sans objet)

Prés : constate que la convocation est conforme aux statuts.
Les points 6 & 7 sont sans objet, il soumet de ne pas les ouvrir.
Décision : **acceptés par 13 voix (l'unanimité)**

3. Approbation du procès-verbal PV03-2021, séance du 13 avril 2022

Prés : constate que le procès-verbal ne fait pas l'objet de demandes de modifications.
Décision : **acceptés par 13 voix (l'unanimité)**

4. Communications du Bureau du Conseil

Prés : Explications sur le rôle des commissions – membres, président/rapporteur, formulaires à établir (rapport et annonce des vacations). Un descriptif succinct sera déposé sur intranet.

Agenda des prochaines séances en 2023 - lieux à définir :

Conseil intercommunal :
mercredi 3 mai à 20h00
mercredi 20 septembre 2023 à 20h00

CoGest - Equip
mercredi 22 mars à 18h00 (Gestion et Comptes 2022)
mercredi 29 mars à 18h00 (Date de réserve)
mercredi 23 août à 18h00 (Budget 2024)
mercredi 30 août à 18h00 (Date de réserve)

5. Communications du Comité de Direction

RFL : remercie les Conseillers pour leur présence afin de voter le préavis 5 qui marque la dernière phase pour la procédure d'accréditation de la PNR

Accueil des gens du voyage – les communes membres de la PNR accueillent usuellement les Yéniches suisses. L'installation de cette année à Nyon n'a pas été autorisée, il s'agit d'une autre communauté. Une procédure de recours a été déposé contre l'ordre d'évacuation formulé par l'autorité. Ladite procédure a un effet suspensif jusqu'au 27.09.2022.

M.Soldini : a constaté dans un champ la présence d'une machine à laver le linge dont les eaux usées sont déversées dans l'herbe. Il demande si un raccordement aux canalisations ne serait pas une solution.

RFL : la mise en place d'aménagements serait contreproductive dans le cadre la procédure en cours.
Il est difficile d'envisager une verbalisation dans le contexte. Un rapport complet sera établi à l'attention de la CDAP, garde-pêche…

6. ~~Interventions (dépôt de motions, postulats, interpellations)~~

Sans objet, ce point n'est pas ouvert.

7. ~~Réponses aux motions, postulats, interpellations, questions~~

Sans objet, ce point n'est pas ouvert.

8. Rapports des commissions

04/2022 – Budget 2023 - avec un amendement **(CoGest)**

M. Sauerlaender : exprime les conclusions du rapport

Tous : Il est constaté que l'amendement au budget n'a pas été diffusé. Un arrêt de la séance est demandé. Les documents sont imprimés et distribués. Le cours de la séance est repris.

- Amendement : **2.1 Salaires et charges y liées (cf. inflation)**

Mme Alberti : relève que le mot « environ » n'est pas recevable pour un budget.
Secr général : explique la motivation de cette formulation.
M.Sodini : propose un sous-amendement pour biffer « environ ».

Décision : **le retrait du mot « environ » est accepté par 11 voix avec 2 abstentions**
Décision : ***Le point 2.1 est accepté par 10 voix avec 1 refus avec 1 abstention***

- Amendement : **2.2 Prime d'assurance concernant les indemnités pertes de gain maladie et accident au-delà de 151 jours d'absence.**

M. Sauerlaender : demande si la variation est imposée par l'assureur.
Secr général : confirme, la Vaudoise a effectué une évaluation de la sinistralité et adapté le risque.

Décision : **Le point 2.2 est accepté à l'unanimité**

- Amendement : **2.3 Achats de mobilier**

M.Auberson : constate que le chiffre de CHF 15'000.- est erroné. La valeur correcte est de CHF 10'700.-. Le préavis d'amendement du budget est corrigé dans ce sens.

Décision : **Le point 2.3 est accepté à l'unanimité**

- Amendement : **2.4 Loyers des locaux occupés par PNR en 2023**

M.Soldini : demande plus clarté dorénavant dans la formulation des amendements.
Plusieurs : Il est demandé de ne plus prendre l'année précédente en référence mais le budget étudié.

Décision : ***Le point 2.4 est accepté par 10 voix, 2 abstentions.***

- Amendement : **2.5 Frais de formation à l'Académie de police de Savatan.**

M.Auberson : relève qu'il s'agit d'une diminution de CHF 60'000.-

Prés : **Le point 2.5 est accepté à l'unanimité**

❖ Amendement : **2.6 Amendes et Ordonnances pénales**

M.Pommaz : l'amendement marque une hausse. Il s'agit d'adapter les valeurs sur un historique compte tenu de la réalité mais aucunement d'un objectif à atteindre

M.Gautier-Jaques : relève qu'il s'agit d'une augmentation de CHF 300'000.- (de 3.6 à 3.9 mio)

Décision : **Le point 2.5 est accepté** à l'unanimité

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

Prés : relève que chaque point de l'amendement au budget 2023 a été traité et soumet le préavis 04/2022 Buget 2023 complet (inclus les amendements) au vote.

Décision : **accepté à l'unanimité**

05/2022 – Equipement du nouvel Hôtel de police - CHF 525'687.- (EQUIP)

M. Sauerlaender : exprime les conclusions du rapport et recommande de suivre la position de la commission : favorable à l'unanimité.

M. de Bourbon Parme : demande le prix du contrat pour les fontaines à eau.

M. Sauerlaender : il y a 2 fontaines, une est prise en charge par le bailleur et une est prise en charge par la PNR. Le prix annuel est d'environ CHF 300.-

M.Auberson : à quelle date les valeurs ont-elles été estimée ?

M. Sauerlaender : au 24.08.2022 pour le rapport du 27.09.2022

M. de Bourbon Parme : 2 ruches sont prévues, quelles sont les modalités d'indemnisation ?

RLF : l'usage est de rétribuer en nature une partie de la récolte. L'activité est traitée sur le temps libre du collaborateur.

M.Soldini : s'étonne du fait que les ruches fassent partie de l'équipement et pas soutenue par des associations. Quid en cas de départ du collaborateur exploitant ?

RFL : La ville de Nyon fait la promotion de cette activité qui s'inscrit dans la volonté actuelle d'écologie et apporte une vision positive pour un grand nombre de personnes. En tant que Municipale et membre du Codir elle s'engage défendre ce choix devant la population en cas de contestations dans cette démarche.
C'est aussi une mesure pour favoriser le bien-être au travail, une petite action qui fidélise le personnel.

M.Auberson : relève une faute de frappe dans le préavis au point 5.

RLF : confirme qu'il s'agit d'une coquille qui sera corrigée.

M.Pommaz : demande la consultation de la CoGest en cas dépassement des coûts.

Secr général : confirme que c'est prévu dans la procédure

Prés : soumet le préavis 5/2022 au vote

Décision : **accepté à l'unanimité**

9. Divers

M. de Bourbon Parme : relève beaucoup de trottinettes à la gare de Nyon et une importante utilisation des places de stationnement pour les livraisons commerciales de repas

Cap Schmidt : cette surveillance fait partie des tâches de police. Dès le départ des agents les nuisances reprennent.

Prés : Clôt la séance.

Le Président Le Secrétaire